

OMPI



SCT/10/8
ORIGINAL: anglais
DATE: 2mai2003

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITE PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODELS INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

Dixième session
Genève, 28 avril – 2 mai 2003

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

Point 1 de l'ordre du jour: ouverture de la session

1. M. Shozo Uemura, vice-directeur général de l'Organisation mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux délégués au nom du directeur général.

Point 2 de l'ordre du jour: élection d'un président et de deux vice-présidents

2. M. Li-Feng Schrock (Allemagne) a été élu président du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT). Mmes Graciela Road' Imperio (Uruguay) et Valentina Orlova (Fédération de Russie) ont été élues vice-présidentes.

Point 3 de l'ordre du jour: adoption du projet d'ordre du jour

3. Le SCT a adopté le projet d'ordre du jour (document SCT/10/1 Prov.) avec des modifications concernant l'ordre d'examen du point 4 (adoption du projet de rapport de la neuvième session).

Point 4 de l'ordre du jour: adoption du projet de rapport de la neuvième session

4. Le SCT a adopté le projet de rapport (document SCT/9/9 Prov.3) avec de légères modifications.

Point 5 de l'ordre du jour: noms de domaine de l'Internet

5. Le SCT a décidé de revenir à sa prochaine session sur les questions qui font l'objet des paragraphes 13 et 18 du document SCT/10/5 (La protection des noms de pays dans le système des noms de domaine). À propos de l'immunité des États souverains, il a été convenu que le Bureau international établirait une brève description de la manière dont pourrait fonctionner un mécanisme de réexamen dans le cadre d'un arbitrage. Au sujet des questions énoncées au paragraphe 15 du document SCT/10/5, il a été convenu d'en prendre aucune mesure nouvelle.

6. En ce qui concerne les noms de domaine et les indications géographiques, le SCT a pris note du contenu du document SCT/10/6.

Point 6 de l'ordre du jour: indications géographiques

7. Le SCT a pris note du contenu du document SCT/10/4.

Point 7 de l'ordre du jour: marques

Projet de traité révisé sur le droit des marques

8. Le SCT a décidé que le Bureau international devrait réviser les articles 8, 13 bis et 13 ter et des règles qui s'y rapportent compte tenu des observations formulées par les membres du SCT à la dixième session et soumettre un nouveau document contenant l'intégralité du TLT, y compris des dispositions sur les licences de marques et la création d'une Assemblée.

Développement du droit international des marques et convergence des pratiques en matière de marques

9. Le SCT a décidé que le Bureau international finaliserait le questionnaire contenu dans le document SCT/10/3 Prov., et le diffuserait très prochainement pour réponse avant la fin de l'année 2003. Les réponses au questionnaire feront l'objet de discussions lors d'une réunion du Comité en 2004.

Point 8 de l'ordre du jour: autres questions

10. Le SCT a pris note de l'explication donnée par le Secrétariat au sujet de la protection prévue par l'article 6 ter de la Convention de Paris.

11. Le SCT a pris note des explications données par le Secrétariat au sujet du document SCT/9/6 (“Les dessins et modèles industriels et leur rapport avec les œuvres des arts appliqués et les marques tridimensionnelles”).

Point 9 de l'ordre du jour: travaux futurs

12. Le SCT a décidé que la priorité devra être donnée à la révision du TLT. Il est convenu en outre que sa onzième session durera cinq journées entières, dont quatre seront consacrées au TLT, ce qui laissera le dernier jour pour examiner d'autres questions, notamment les indications géographiques, les indications géographiques et les noms de domaine, ainsi que les noms de pays et les noms de domaine. Les dates de la prochaine session seront annoncées en temps opportun par le Secrétariat.

[Fin du document]